

COCAN

CÔTE D'IVOIRE 2023



**GUIDE DU CONCOURS DE
LA MASCOTTE DE LA CAN
CÔTE D'IVOIRE 2023**



**FRANÇOIS ALBERT
AMICHIA**
Président du Cocan 2023

« Il importe à présent de nous préparer à lancer la phase pré-opérationnelle qui nous conduira à sortir de nos laboratoires et à entreprendre des activités sur le terrain. C'est une étape décisive que conduira l'opinion à nous juger et à préjuger de ce que sera la phase opérationnelle. (...) »

Préparons-nous à réussir ces événements test.
Préparons-nous à réussir l'organisation de toutes les actions énoncées dans le projet de plan d'actions prioritaires que nous adopterons à l'issue de cette journée de réflexion.

Préparons-nous à livrer la plus belle édition de la Coupe d'Afrique des Nations. »

Séminaire de recadrage
Hôtel Tiama - 17 février 2023

Sommaire

I-	OBJET DU CONCOURS	02
II-	OBJECTIFS DU CONCOURS	02
III-	DEROULEMENT DU CONCOURS	03
	1- PUBLIC CIBLE ET CONDITIONS DE PARTICIPATION	03
	2- INSCRIPTION	03
IV-	JURY	05
V-	RECOMPENSES	05
VI-	DROITS DU JURY	06
VII-	DROITS D'AUTEURS	06
VIII-	RESPONSABILITE - ACCEPTATION DU REGLEMENT	06
IX-	MODIFICATION OU ANNULATION	07
X-	REGLEMENT DES LITIGES	07
XI-	CONSULTATION DU REGLEMENT	07



I - OBJET DU CONCOURS

Le COCAN 2023, siégeant au 5 boulevard Achalme, rue Neptune, Abidjan Marcory résidentiel, organise un concours intitulé **"Concours de la mascotte de la CAN Côte d'Ivoire 2023"**, un concours de création d'une mascotte qui figurera sur les différents supports et sera un élément visuel clé de la compétition. Le concours débute le **31/03/2022** et prend fin le **31/05/2022**.

II-OBJECTIFS DU CONCOURS

Le concours de la mascotte de la CAN Côte d'Ivoire 2023 a pour objectifs de :

PROMOUVOIR LES
INITIATIVES ARTISTIQUES
VISUELLES ET
CRÉATRICES

DÉCELER
DES TALENTS

SÉLECTIONNER LA
MEILLEURE
PROPOSITION POUR LA
MASCOTTE OFFICIELLE
DE LA CAN 2023

IMPLIQUER ACTIVEMENT
LES CRÉATEURS
NATIONAUX AU SUCCÈS
DE LA CAN 2023

VALORISER LE
PATRIMOINE CULTUREL
ET ARTISTIQUE
NATIONAL



III-DEROULEMENT DU CONCOURS

1 - Public cible et conditions de participation



Peuvent faire acte de candidature :

- **Les artistes amateurs ou professionnels, les plasticiens, les infographistes et les créatifs résidant en Côte d'Ivoire**
- **Les ivoiriens résidant hors de Côte d'Ivoire sont également éligibles.**

Les candidats concourent à titre individuel.
Chaque candidat peut soumettre deux dossiers au maximum.

Sont exclus du concours :

- **Les membres du COCAN 2023**
- **Les membres de la FIF et du Ministère des Sports**
- **Les membres du jury**
- **Toutes autres personnes physiques ou morales prenant part à l'organisation de la CAN 2023.**

La participation au concours est libre et gratuite.

L'âge minimum requis est de quatorze (14) ans à la date du lancement du concours.

Les candidats mineurs au moment de la présentation de leur candidature devront produire une autorisation parentale relative à leur participation au concours.



2 - Inscription

Dossier administratif

Le dossier administratif de candidature comprendra :

- Un formulaire d'inscription (à télécharger sur le site internet du COCAN 2023 ou à retirer au siège du COCAN 2023) dûment signé par le candidat ou le représentant
- La photocopie de la Carte Nationale d'Identité, du passeport ou de toute autre pièce attestant formellement de l'identité du candidat
- Une autorisation parentale pour les candidats mineurs

Dossier technique et artistique

Le dossier technique et artistique comprend les pièces suivantes :

- Une ou deux propositions artistiques (de face, de profil et de dos) de mascotte de la CAN 2023
- Les propositions artistiques doivent être originales, personnelles et libres de droit
- Une proposition de mascotte accompagnée d'un nom, présentée en deux (02) exemplaires en couleur sur papier blanc au format A3 (42cm x 29,7cm) et en version numérique (fichiers sources - Illustrator et Photoshop et pdf, jpeg) (clé USB, CD ou tout autre support électronique)

Dépôt des dossiers de candidature

L'ensemble du dossier de candidature doit être présenté sous support numérique et physique. Il doit être adressé au Comité d'organisation sous pli fermé au COCAN 2023 à l'adresse suivante :

"COCAN 2023, Marcory Résidentiel, 5 boulevard Achalme, Rue Neptune, 01 BP 1088 Abidjan 01 Côte d'Ivoire".

Le cachet de la poste fait foi.

Le dossier de candidature peut être également être transmis par courrier électronique à :

✉ concoursmascotte@cocan2023.ci

☎ **+225 01 42 78 43 70**

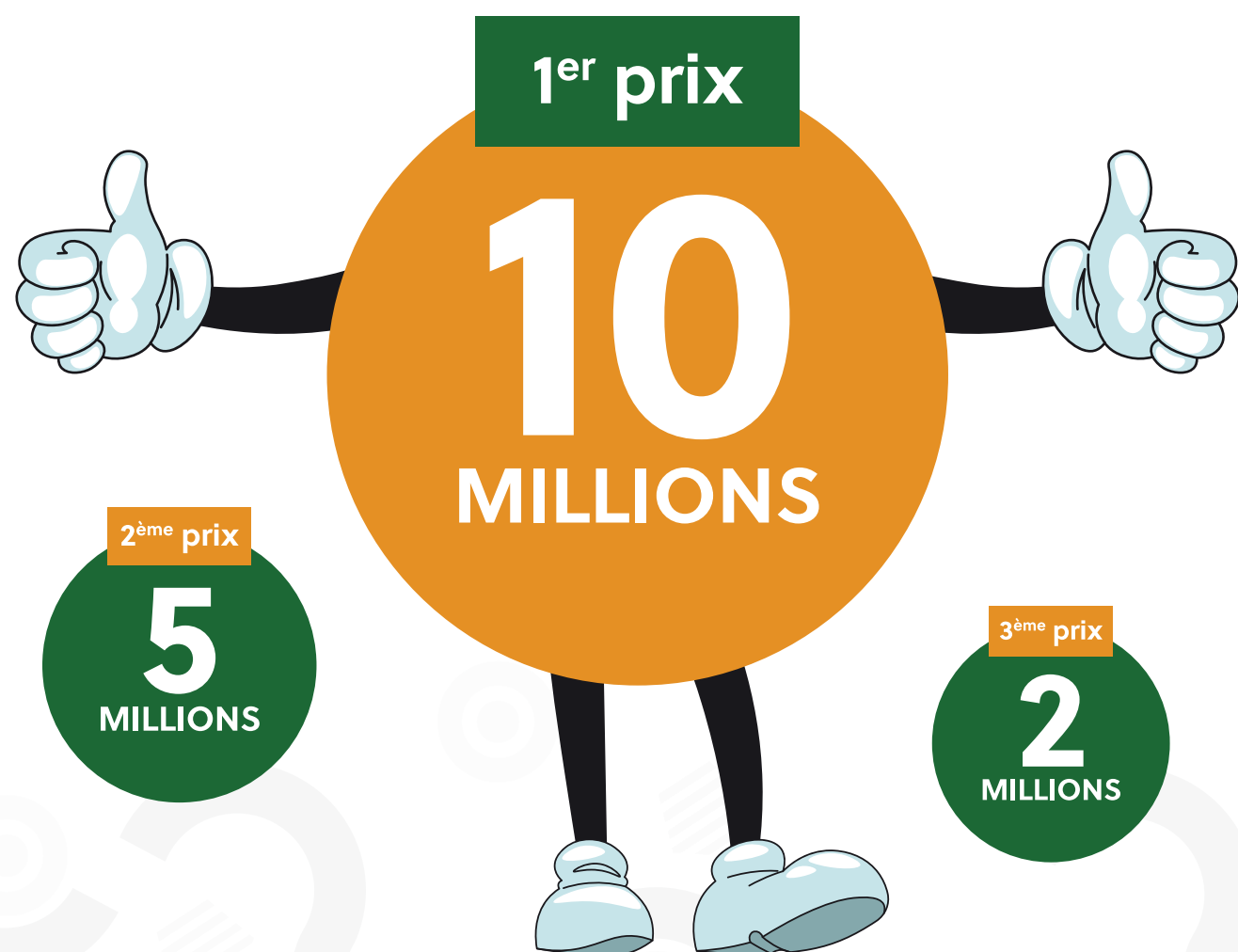
IV-JURY

Un jury est mis en place afin de délibérer sur les propositions, en fonction de différents critères. Il est composé de neuf (9) membres. Le jury est souverain et autonome. Il délibère en toute liberté et objectivité conformément aux dispositions du règlement du concours.

NB : Les travaux du jury sont supervisés par un Commissaire de Justice titulaire de Charge et inscrit sur la liste tenue par la Chambre Nationale des Commissaires de Justice.

V-RÉCOMPENSE

Le concours de la mascotte est doté de trois prix :



VI-DROIT DU JURY

Le COCAN 2023 se réserve le droit, à l'issue du concours, de ne pas retenir de proposition de mascotte si aucune candidature n'a été jugée par le jury, suffisamment représentative de l'image et des valeurs qu'il souhaite véhiculer à travers ce concours.

VII-DROITS D'AUTEUR

Chaque participant reconnaît avoir été informé par le Comité d'organisation des dispositions légales et réglementaires particulières relatives aux droits d'auteur applicables au concours de la mascotte de la CAN Côte d'Ivoire 2023.

Ainsi, chaque participant reconnaît de façon expresse et non équivoque que le concours auquel il participe vise à soumettre au COCAN 2023, dans le cadre de la CAN Côte d'Ivoire 2023, une proposition de mascotte qui pourrait être modifiée pour réaliser la version définitive après validation par la CAF.

Conséquemment, tout participant au concours renonce :

- (i) à toute revendication relative aux droits liés à la version définitive de la mascotte qui aura été produite pour les besoins de la CAN Côte d'Ivoire 2023, ceci incluant, de manière non exhaustive, tout droit direct et tout droit dérivé

- (ii) à toute action auprès de toute instance administrative ou juridictionnelle, nationale ou internationale, de tout organisme national ou international chargé de la gestion des droits des œuvres de l'esprit.

Les droits d'auteur liés à la mascotte sont cédés gratuitement et exclusivement au COCAN 2023 à des fins d'exploitation, pour une période indéterminée.

Le COCAN 2023 peut autoriser ses partenaires, et/ou tout autre tiers, détenant des droits dans l'organisation de la compétition, à bénéficier des droits d'auteur cédés, dans les mêmes conditions que le cessionnaire.

Le COCAN 2023 se réserve le droit exclusif d'exploiter la proposition de mascotte et la charte graphique sur plusieurs supports de communication pour la durée de la CAN Côte d'Ivoire 2023 et même au-delà, à travers la prochaine CAN si le besoin se fait sentir.

VIII-RESPONSABILITE-ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve de son règlement complet. En envoyant les propositions de mascottes, les participants certifient satisfaire toutes les conditions nécessaires et s'engagent à respecter les conditions du présent règlement.

IX-MODIFICATION OU ANNULATION DU CONCOURS

Le COCAN 2023 se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours si les conditions l'exigent.

X-REGLEMENT DE LITIGES

Tout différend né des conditions d'organisation et de déroulement du concours ou de l'application des présentes règles, fera l'objet d'un règlement à l'amiable, à la requête de la partie diligente adressée au COCAN 2023.

En cas d'échec, le litige sera porté devant les tribunaux d'Abidjan compétents.

XI-CONSULTATION DU REGLEMENT

Le règlement peut être consulté sur le site du COCAN 2023 ou au siège du COCAN 2023 au 5 boulevard Achalme, rue Neptune, Abidjan Marcory Résidentiel.



COCAN

CÔTE D'IVOIRE 2023

 www.cocan2023.ci

 concoursmascotte@cocan2023.ci

Suivez nous sur nos réseaux sociaux :

